

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n°: 20.06.16

<u>Date de convocation</u> : 24 novembre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 1<sup>er</sup> décembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian		Х	
SAINT-LÉGER Francis		Х	
TUFFÉRY Julien	Х		

## **CRÉATION DE POSTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président rappelle que le personnel des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) est soumis au droit privé,

Il informe les membres du Bureau Syndical qu'en raison du départ à la retraite d'un agent titulaire occupant le grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, il est nécessaire pour son remplacement, de procéder à la création, en contrat de droit privé, d'un poste de Secrétaire Administrative et de l'affecter sur le Service Public Industriel et Commercial "Voies et Réseaux".

L'agent affecté sur ce poste a notamment pour missions :

- réponse aux demandes d'information des communes et usagers ;
- rédaction de devis et bons de commande ;
- rédaction de courriers, rapports d'intervention et autres documents ;
- établissement de la facturation clients ;
- contrôle des factures fournisseurs et suivi d'exécution des marchés de fournitures ;
- organisation du classement et de l'archivage des documents ;
- gestion des dossiers de subvention ;
- production de tableaux de suivi;
- gestion du parc informatique et de téléphonie fixe (maintenance 1<sup>er</sup> niveau) et assistance aux utilisateurs.

<u>Délibération n°</u>: 20.06.16

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent affecté sur ce poste sont inscrits au budget.

## APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**APPROUVE** la création en contrat de droit privé, du poste de Secrétaire Administrative, affectée sur le SPIC "Voies et Réseaux ".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



